

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018/MARS/027	OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
<u>Date du conseil municipal</u> 05/03/2018	
<u>Date de la convocation</u> 26/02/2018	
<u>Date de l'affichage</u> 06/03/2018	

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 26 février 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Pascal D'HOKER,

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Mehdi BENSALÉM représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Karine JARRY est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-027-
DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, L 4312-1, L 5211-36 et L 5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

CONSIDÉRANT qu'il convient de débattre des orientations budgétaires au conseil municipal,

Monsieur le maire ouvre le débat.

Monsieur GABARROU trouve qu'à la lecture du rapport, les informations sont soit inquiétantes lorsqu'elles proviennent de l'État, soit idylliques lorsqu'il s'agit d'évoquer les performances de Monsieur le maire sur la gestion communale. Il l'accuse de faire de la désinformation concernant les pertes cumulées sur quatre ans de la DGF de 1 725 550 €. C'est peut être juste mais il ne dispose pas encore des chiffres qui doivent figurer dans le compte administratif 2017. Mais la DGF n'est qu'une composante des dotations forfaitaires et des recettes que perçoit la ville. Celui-ci devrait approcher pour l'année 2017 près de 14 000 000 €. Il faut savoir qu'en 2013, le chiffre était de 13 284 000 €. Il souhaite savoir où sont passés les 2 000 000 € en moins de la dotation forfaitaire puisque le total des recettes est supérieure à 2013. Le total des recettes cumulées de fonctionnement montre une augmentation de 2 550 000 € de 2013 à 2016 et prévoit une augmentation cumulée de 3 266 000 € en fin d'année 2017. Il demande s'il conteste ces chiffres issus des comptes administratifs.

Il aborde les dépenses du personnel car il n'est pas d'accord. En effet, Monsieur le maire débute son argumentaire en 2015 alors que de 2015 à 2016, il y a eu tout d'abord les transferts de compétences à la communauté des communes et ensuite le non versement des salaires du fait de la fermeture du service de la police municipale pendant de nombreux mois suite aux départs et mutations d'agents. La diminution de la masse salariale que son groupe constate est normale selon eux et aurait dû être plus conséquente. De plus, Monsieur le maire ne chiffre jamais les économies réalisées par le transfert de compétences entre la communauté de communes et la ville, ce qui aurait donné une idée plus précise sur sa gestion.

Les chiffres qu'il prend en compte sont ceux de l'année 2013 qui correspond au début de la mandature de Monsieur le maire. Il ne souhaite pas s'exprimer en pourcentage mais en chiffre brut, ce qui est plus parlant pour les nangisseries : par rapport à l'année 2013, il constate en 2014 une augmentation 373 882 € ; en 2015, une diminution de 104 136 € ; en 2016, une diminution de 194 284 € puis en 2017, une augmentation de 385 584 € ce qui fait sur quatre ans une augmentation brute de 461 056 €. Donc selon ses calculs, cela représente un montant cumulé sur 4 ans de 1 180 146 €. Il demande si cette somme lui paraît normale ? Il souligne que Monsieur le maire a annoncé dans le compte-rendu du conseil municipal du 29 mai 2017 que l'augmentation entre 2015 et 2016 n'a été que de 75 462 €. Pourquoi uniquement ce chiffre et pas les autres ?

Il voit dans le rapport que Monsieur le maire se félicite que la masse salariale représente 52,56 % des dépenses du budget de fonctionnement. La moyenne nationale du pourcentage de la masse salariale dans le budget des collectivités territoriales donnée par l'INSEE en 2013 est de 52 %. Bien que ces chiffres soient quasi-identiques, il a pu lire dans un article de la gazette des communes du 1^{er} mars 2018 sur les finances locales, qu'il existe des collectivités dont la masse salariale représente 36 % des budgets de fonctionnement. Il semble que le souci premier de ces collectivités soit la maîtrise des dépenses salariales et qu'il existe plusieurs leviers pour y arriver. Il constate donc l'écart entre le pourcentage annoncé dans l'article de celui constaté à la commune de Nangis. Il demande ainsi à Monsieur le maire quelles mesures il compte prendre pour réduire la masse salariale des agents municipaux qui augmente « à la vitesse grand V » ?

Pour ce qui est de la dette, Monsieur le maire se félicite que les intérêts baissent. Tout le monde a appris à l'école que quand on rembourse un emprunt, plus on avance dans le temps, plus les intérêts diminuent. C'est donc tout à fait normal selon lui d'autant plus qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis. Pour ce qui est du remboursement du capital des emprunts augmente. A ce titre, il demande pour quelle

A déposé en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-027-
Date de réception : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

n'a pas réduit l'endettement de la commune par un remboursement anticipé de 1 300 000 € sur le prêt de 2 000 000 € en 2011 alors que les travaux n'ont coûté que 700 000 € ?

Il interpelle Monsieur le maire pour lui suggérer d'avoir une gestion avec une vision différente et un management des effectifs de la ville de Nangis moins laxiste ? Ce n'est pas parce qu'il faut supporter une augmentation mécanique annuelle comme Monsieur le maire le signale sur les dépenses des ressources humaines entre 2 et 2,5 %, qu'il faut baisser les bras et ne pas trouver des solutions pour enrayer cette augmentation.

A la lecture des perspectives, il se demande si Monsieur le maire a une bonne connaissance de la ville de Nangis. Il annonce qu'à la fin de l'année 2019 et début de l'année 2020, sur décision de la communauté de communes de la Brie nangissienne, un nouveau cabinet médical pluridisciplinaire s'ouvrira et viendra compléter le cabinet médical de la Mare aux Curées qui est saturé. Mais sait-il qu'il existe aussi sur la commune un autre cabinet médical, celui de l'avenue Foch, plus ancien que celui de la Mare aux Curées et créée par le docteur GABARROU, son père. C'est sans doute à cause du nom que Monsieur le maire l'a occulté. Ce cabinet est lui aussi saturé et donne entière satisfaction aux nangissiens et aux membres de la communauté de communes. Mais il sait très bien qu'au moment de l'ouverture du cabinet médical pluridisciplinaire, la majorité des praticiens du cabinet médical de l'avenue Foch vont y exercer et à terme voir le cabinet créer par son père fermer. Donc en réalité, il n'augmente aucunement l'offre de soins sur la commune.

De nombreux projets sont annoncés sur la commune, certains font penser à des chimères : tous les ans, Monsieur le maire informe que les travaux de l'hôtel du dauphin vont débiter mais il ne se passe rien. A quand des travaux pour les nangissiennes, nangissiens et commerçants ? Quand un vrai centre-ville sera réalisé ? A quand une voirie correcte et des voies de circulation entretenues, bref un cadre de vie agréable ? « Gouverner, c'est prévoir » disait Emile de Girardin, car dans les futurs projets de la ville, il n'y a rien pour la population vieillissante. Dans 15 ans, les plus de 80 ans seront encore plus nombreux. La maison de retraite et la résidence pour personnes âgées ne pourront pas accueillir tout le monde. Aucune place ne leur est prévue dans le quartier de la Grande Plaine puisque les seniors ne sont pas la priorité de la municipalité. Ce n'est pas comme la réalisation des logements sociaux afin de drainer une population qui n'augmentera pas le panier moyen des nangissiens et permettra ainsi le développement du commerce et de l'artisanat.

Pour qu'un bassin de vie soit agréable pour tous, il faut favoriser la mixité des couches sociales par l'insertion des plus faibles en les tirant par le haut, en intégrant la diversité des cultures dans un environnement qui lui soit favorable en terme de ressources et d'emplois. Le déséquilibre dans un de ces paramètres crée des difficultés que la grande majorité des nangissiennes et nangissiens ressentent douloureusement et il est regrettable que Monsieur le maire ne veut pas l'entendre. L'arrivée de la gendarmerie devrait accroître la sécurité mais à condition de développer en parallèle la vidéo-protection et pas seulement sur la rue du Général Leclerc mais dans tout Nangis et à la condition d'avoir une gestion communale par des choix urbanistiques (logement, emploi, transport) qui puissent limiter l'ambition de certains par le gain de larcins frauduleux.

Il accuse Monsieur le maire de ne pas s'empêcher d'égratigner ses opposants politiques même lorsqu'ils ne sont plus aux commandes. L'« endormissement » évoqué par Monsieur le maire de la mandature de 2008 à 2012 a été justifié par la remise à flot des finances de la commune suite de la gestion néfaste de Monsieur le maire. Il est à craindre que son successeur se retrouve dans cette même situation.

Monsieur le maire constate un certain nombre de contradictions dans son intervention. Monsieur GABARROU lui reproche de ne pas avoir procédé à un remboursement anticipé de l'emprunt de 2 millions d'euros de 2011 et dans le même temps déplore le manque d'investissements, notamment sur l'entretien de la voirie. Sur ce prêt de 2 millions d'euros, 700 000 € ont été consacré à la requalification de la rue du Leclerc, 300 000 € à payer le granit commandé et à dédommager l'entreprise dont le marché a été cassé par le préfet. Le million d'euros restant a été utilisé pour corriger d'urgence un certain nombre de désordre de l'équipe municipale entre 2008 à 2012 dont il vante la gestion : opérations de voirie, remise en chauffage du gymnase, remise en chauffage de l'église, ... Il sait que Monsieur GABARROU est dans sa fonction d'opposant systématique et qu'il ne changera plus. Il attend ses propositions concrètes sur tous ces sujets mais il n'y en a jamais.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-027-
DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

Il n'a rien contre le cabinet médical de l'avenue Foch dont les praticiens font preuve d'un grand professionnalisme et qu'un certain nombre de ses collègues fréquentent. Le centre médical pluridisciplinaire pourra accueillir plus de praticiens dans de meilleures conditions. Il s'agit d'une aide à l'offre de soin sur le territoire. Il ne comprend d'ailleurs pas l'attitude de Monsieur GABARROU sur ce projet car il le sentait très investi au début et désormais il se met en retrait.

Sur les dépenses du personnel communal, il attend de Monsieur GABARROU et de son groupe qu'il lui dise quels effectifs et quels services ils souhaitent supprimer. Ou alors qu'il dise clairement qu'il veut voir bloquer tout avancement de grade des agents municipaux comme l'a suggéré Monsieur SAUSSIER précédemment. La municipalité maintient sa politique en matière des ressources humaines car la commune de Nangis a dans ses effectifs des agents municipaux investis qui donnent beaucoup de leurs temps et de leurs compétences bien que les salaires ne soient pas bien élevés comme dans toutes les fonctions publiques.

Ce que Monsieur GABARROU n'arrive pas à comprendre, c'est que la ville connaît des augmentations de recettes qui ne sont absolument pas antinomiques avec la baisse des dotations. Il faut savoir que ces augmentations auraient eu lieu même si l'État n'avait pas fait participer les collectivités territoriales au fameux « rétablissement des comptes de la nation ». Elles sont dues à l'augmentation des bases, liées à l'augmentation de la population et de l'activité économique. L'éligibilité à la DSU et l'augmentation du FSRIF sont la conséquence également de l'augmentation de la population et des conditions de ressources des Nangissiens. Mais la commune a bien perdu 2 millions d'euros de recettes cumulées par la baisse de la DGF alors qu'elle en avait besoin.

En ce qui concerne la population accueillie sur Nangis, il déplore le procès fait aux logements sociaux. Il se dit par exemple dans un café de la commune de Grandpuits que le quartier de la Grande Plaine sera le nouveau « Tarterêts » au prétexte qu'il n'y aura que des logements sociaux comme Monsieur GABARROU n'arrête pas d'alarmer alors qu'il dit dans le même temps qu'il faut favoriser la mixité sociale. Il dément ces fausses informations en expliquant que ce quartier sera composé de 30 % de logements sociaux et le reste en accession à la propriété dont une structure à destination des seniors.

Monsieur GABARROU ne fait que constater que le cabinet médical de l'avenue Foch ne figure pas dans le rapport car pour Monsieur le maire, il n'y a que le cabinet de la Mare aux Curées.

Monsieur le maire explique que le cabinet médical pluridisciplinaire a seulement vocation à remplacer celui de l'avenue Foch et que la communauté de communes a réuni les conditions pour qu'il se réalise avec la municipalité de Nangis. Elle a d'ailleurs conclu un accord avec le Département pour échanger des terrains afin d'agrandir le parking du cabinet. Contrairement à Monsieur GABARROU, il ne cherche pas à opposer les médecins de la ville entre eux et ne l'a jamais fait.

Monsieur le maire clôt le débat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE Unique :

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018 et du rapport ci-annexé pour le budget principal de la Ville.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 6 mars 2018.

Le Maire,
Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-027-
DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018